



Fonctionnement du Conservatoire à compter du lundi 18 janvier 2021

Publié le 18 janvier 2021

Dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, le CRR suit les recommandations des services de l'Etat et de la collectivité. Ainsi, et pour la 5ème fois depuis septembre, il se réorganise dans l'intérêt général afin d'offrir le meilleur service public possible à compter du 18 janvier 2021. Ces précautions évoluent en fonction de l'actualité.

Fonctionnement du Conservatoire de Cergy-Pontoise à compter du lundi 18 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre :

Suite aux annonces du Premier Ministre du jeudi 14 janvier fixant à 18h le couvre-feu national, et dans l'attente de directives préfectorales qui préciseront les règles applicables - en fonction également de la situation sanitaire locale -, les mesures suivantes seront mises en place au Conservatoire de Cergy-Pontoise à compter du lundi 18 janvier :

- Fin des cours au plus tard à 17h15 pour toutes les disciplines ;
- Pour les cours maintenus en présentiel, les mesures sanitaires mises en place actuellement au sein de l'établissement restent d'actualité ;
- Le conservatoire fermera ses portes à 17h30.

Les professeurs sont chargés de revenir vers chacun d'entre-vous pour déterminer le dispositif d'enseignement qui sera installé au sein de chaque classe.

Nous ne pouvons pas encore certifier que les attestations actuelles permettant aux élèves de regagner leur domicile après 18h resteront valables.

Toute nouvelle consigne officielle vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre compréhension et souhaitons à tous une bonne santé, du courage et de la persévérance dans la pratique artistique.

La Direction

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53